

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-366** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 12 octobre 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

